



RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2023



FEVRIER 2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
ACTIVITES REALISEES ET RESULTATS OBTENUS.....	4
Premier semestre 2023	
L'évaluation des performances des Coordinations Régionales de Dynamique Citoyenne.....	4
La définition de nouvelles options stratégiques au regard des conclusions de l'évaluation.....	6
Le Conseil National de l'exercice 2022.....	6
La collaboration de dynamique citoyenne avec d'autres plateformes et organisations.....	8
Deuxième semestre 2023	
Le renforcement des capacités des Coordinations Régionales.....	12
La validation des résultats de l'enquête sur l'état de mise en œuvre des recommandations du Grand Dialogue National.....	14
Les dialogues intercommunautaires en régions.....	15
Le Conseil National ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2023.....	23
CONCLUSION.....	29

INTRODUCTION

L'année 2023 a été placée sous le signe d'une transition entre deux triennats (2020-2022 et 2024-2026) et marquée par la fin du mandat du Comité de Direction mis en place en juin 2020 lors du Conseil National extraordinaire de Bertoua.



Le premier semestre de l'année a été centré sur l'initiation d'une série

de réformes visant à améliorer les performances de Dynamique Citoyenne et à rationaliser son fonctionnement. Ces réformes se sont appuyées sur deux actions phares, à savoir :

- ✓ La conduite d'une mission d'évaluation des performances des Coordinations Régionales de Dynamique Citoyenne, avec un ancrage sur le suivi du budget d'investissement public ;
- ✓ La définition de nouvelles options stratégiques au regard des conclusions de l'évaluation.

Au cours du deuxième semestre de l'année, l'action de Dynamique Citoyenne s'est structurée autour de deux (02) objectifs spécifiques, à savoir :

- ✓ **OS1** : Renforcer les capacités d'intervention du réseau en lien avec les nouvelles options stratégiques préconisées par les instances dirigeantes ;
- ✓ **OS2** : Intensifier le plaidoyer sur les thématiques prioritaires portées par le réseau au cours de l'année 2023 (paix et cohésion sociales, actualisation des plans communaux de développement).

Ainsi le présent rapport rend compte, d'une part, des activités réalisées et des résultats obtenus au cours de l'année sous revue, et d'autre part, des difficultés rencontrées et des perspectives.

I- ACTIVITES REALISEES ET RESULTATS OBTENUS

La planification des activités de l'année 2023 a été séquencée par semestre : un premier semestre essentiellement orienté vers des actions de réformes et un second semestre orienté vers des actions de renforcement des capacités des membres du réseau et de promotion des dialogues intercommunautaires autour des sujets conflictogènes identifiés en régions.

A- PREMIER SEMESTRE 2023

Quatre (04) activités ont meublé le premier semestre de l'année 2023. Il s'agit notamment de la mission d'évaluation des performances des Coordinations Régionales, l'organisation de l'atelier de validation des résultats de l'étude et de définition des nouvelles options stratégiques, l'organisation du Conseil National de l'exercice 2022 et la collaboration de Dynamique Citoyenne avec d'autres plateformes et réseaux autour des sujets de plaidoyer collectif.

1. L'évaluation des performances des Coordinations Régionales de Dynamique Citoyenne

Dès le mois de décembre 2022, Dynamique Citoyenne a publié un appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant à l'effet de mener une évaluation des performances des Coordinations Régionales de l'Adamaoua, de l'Ouest, du Sud, du Littoral et de l'Est, en rapport avec le suivi du budget d'investissement public. Cette évaluation a démarré en janvier 2023 et les résultats ont été restitués le 25 mai 2023 lors d'un atelier organisé à cet effet. Les conclusions dégagées par cette évaluation s'articulent autour de trois grandes idées.

Première idée : On note une atténuation progressive de l'influence des Coordinations Régionales aux niveaux local et régional. Cela se manifeste par :

- ✓ Des incompréhensions diverses sur la vision et la gestion financière du réseau ;
- ✓ Une démotivation grandissante des OSC membres ;
- ✓ Une faible visibilité dans les débats publics à l'échelle régionale ;
- ✓ Une mobilisation insuffisante des OSC autour du contrôle citoyen de l'action publique ;
- ✓ Un rayonnement insuffisant auprès des acteurs publics majeurs aux niveaux régional et local ;
- ✓ Une faible contribution à la démarche stratégique et à la visibilité du réseau ;
- ✓ Un effritement de la visibilité et la crédibilité du réseau à l'échelle nationale.

Deuxième idée : La stratégie de suivi du budget d'investissement public de Dynamique Citoyenne est peu opérante. Cela se matérialise par :

- ✓ Un faible déploiement des Coordinations Régionales sur l'ensemble du cycle de suivi (préparation, collecte des évidences, communication sur les résultats obtenus, influence des acteurs de la chaîne de réalisation des investissements publics) ;
- ✓ Un suivi du BIP au visage spontané et peu apte à générer des changements et permettre une évaluation de l'efficacité des Coordinations Régionales (présence brève sur le terrain, absence d'un dispositif de suivi-évaluation susceptible de visualiser de manière objective les retombées des interventions menées) ;
- ✓ Une très faible tendance à la valorisation des complémentarités potentielles avec les initiatives des membres et des autres OSC engagées sur la même thématique ;
- ✓ Une forte dépendance entretenue à l'endroit des instances nationales du réseau (insuffisance des ressources financières mobilisées au niveau régional, inactivité perceptible avant la mise à disposition des ressources par le Secrétariat Exécutif National).

Troisième idée : L'accompagnement des comités de veille citoyenne présente un visage introductif et ne peut être évalué que sous la forme d'un potentiel de contribution à la mise en place d'une chaîne communautaire de collecte des évidences sur la réalisation des investissements publics. Cela se traduit par :

- ✓ Une mobilisation des comités de veille citoyenne limitée à une identification et des efforts de redynamisation et de sensibilisation ponctuelle au suivi des investissements publics ;
- ✓ Une mise à disposition de ressources insuffisantes et insusceptibles de générer des changements significatifs au sein des communautés ciblées.

Sur la base de ces conclusions, le consultant évaluation a formulé des recommandations d'ordre stratégique et opérationnel¹ qui ont été validées en plénière par les parties prenantes du réseau (Comité de Direction, Points Focaux Régionaux, Secrétariat Exécutif National) lors de l'atelier du 25 mai 2023.

En guise de résultats de cette activité, on note que :

R1 : Les parties prenantes du réseau se sont appropriés le diagnostic du fonctionnement des Coordinations Régionales et ont dorénavant une vision partagée des forces et faiblesses de la stratégie de suivi du budget d'investissement public de Dynamique Citoyenne ;

R2 : Les options stratégiques visant à améliorer les performances du réseau Dynamique Citoyenne en général et de la stratégie de suivi du budget d'investissement public en particulier ont été définies de manière concertée au regard des conclusions de l'évaluation.

¹ Cf. Rapport de l'atelier de validation des résultats de l'évaluation (25 mai 2023)

2. La définition de nouvelles options stratégiques au regard des conclusions de l'évaluation

Tout d'abord, il est important de noter que l'évaluation des Coordinations Régionales a eu le mérite de construire un consensus à l'interne sur la diminution graduelle des performances de Dynamique Citoyenne au fil des années. D'où l'impérieuse nécessité de définir de nouvelles options stratégiques qui permettront au réseau d'optimiser ses capacités d'action et de rationaliser son fonctionnement.

Ainsi, des réflexions menées par le Comité de Direction et des consultations effectuées auprès des Coordinations Régionales, il a été décidé de ce qui suit :

- ✓ Le déplacement du centre de gravité du réseau de la Nationale vers les Coordinations Régionales. Cela suppose que les régions deviendront dorénavant le vivier des activités de Dynamique Citoyenne. Elles seront accompagnées par les membres du Comité de Direction et le Secrétariat Exécutif National qui y effectueront des descentes régulières ;
- ✓ La confirmation de la légalisation du réseau à l'effet de lever la contrainte liée à la diversification de ses financements. Notons que l'insuffisance des moyens financiers est l'une des causes majeures de la baisse des performances de Dynamique Citoyenne ;
- ✓ L'allègement des coûts de fonctionnement du réseau afin d'allouer le maximum des ressources aux activités en régions.

Comme résultats, on note que :

R3 : Une note de cadrage des nouvelles options stratégiques en lien avec le fonctionnement du réseau a été élaborée par le Comité de Direction et partagée au sein du réseau ;

R4 : Le réseau Dynamique Citoyenne a obtenu, au cours du mois de juin 2023, son récépissé de déclaration en tant qu'association légalement enregistrée auprès des autorités compétentes ;

R5 : Le processus de rationalisation du fonctionnement du réseau est enclenché avec la réduction du personnel au sein du Secrétariat Exécutif National ; amenuisant ainsi la masse salariale de Dynamique Citoyenne.

3. L'organisation du Conseil National ordinaire de l'exercice 2022

Dynamique Citoyenne est toujours resté fidèle à la tenue de ses rencontres statutaires dont la plus importante est le Conseil National qui se réunit à une fréquence annuelle depuis 2020. Le Conseil National de l'exercice 2022 s'est préparé et déroulé dans un contexte particulier et a abouti à l'adoption d'importantes résolutions visant notamment à améliorer les performances du réseau.

3.1 Préparation et le déroulement du Conseil

Initialement prévu les 2 et 3 décembre 2022 à Garoua, le Conseil National de l'année 2022 a connu deux reports successifs, pour des raisons de contraintes logistiques et de conflits de calendriers.

Après consultation des Points Focaux Régionaux, les dates du 30 et 31 janvier 2023 ont finalement été retenues pour l'organisation desdites assises qui ont été délocalisées pour la ville de Yaoundé, au siège du réseau, sis à Anguissa.

Le Conseil National des 30 et 31 janvier 2023 a été préparé dans un contexte de clôture du plan stratégique 2020 – 2022 et d'élaboration du plan stratégique 2023 – 2025. Ce contexte a également été marqué par le démarrage de la mission d'évaluation des performances des Coordinations Régionales conduite par un consultant externe.

Cette rencontre stratégique avait pour objectifs spécifiques :

- ✓ D'évaluer l'état de mise en œuvre des activités en régions, au titre de l'année 2022 ;
- ✓ De faire le bilan des activités du Comité de Direction et du Secrétariat Exécutif National du réseau ;
- ✓ De définir les orientations stratégiques du triennat 2023 – 2025 ;
- ✓ D'adopter le plan opérationnel 2023.

S'agissant de son déroulement, cette rencontre a regroupé toutes les parties prenantes du réseau (Comité de Direction, Coordinations Régionales et Secrétariat Exécutif National) au siège de Dynamique Citoyenne à Yaoundé.

Au-delà du bilan de l'exercice 2022 et de l'adoption des orientations stratégiques de triennat 2023 – 2025², les membres du Conseil ont, à cette occasion, mené des débats de fond qui ont porté sur deux principaux points, à savoir : la question du statut juridique de Dynamique Citoyenne et la question du renouvellement des instances dirigeantes de Dynamique Citoyenne.

- ✓ A propos du statut juridique de Dynamique Citoyenne, les arguments *pour* et *contre* la légalisation du réseau ont fait l'objet de confrontation en session plénière. Au terme des débats, la majorité des membres du Conseil ont opté pour la légalisation de Dynamique Citoyenne, afin de lever les contraintes liées à la faible mobilisation des ressources et la diversification des partenariats du réseau ;
- ✓ S'agissant du renouvellement des instances dirigeantes de Dynamique Citoyenne, il a été convenu d'une part que par souci d'efficience, le Conseil National extraordinaire électif normalement prévu pour le mois de juin 2023 devra être reporté au mois de décembre 2023 et couplé au Conseil National ordinaire ; et d'autre part que les Coordinations Régionales de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua, de l'Est, du Littoral et du Sud-Ouest devront renouveler leurs Directoires Régionaux avant le 31 mai 2023. Les Directoires Régionaux de l'Ouest, du Sud, du Centre et du Nord-Ouest étant renouvelés au cours des deux dernières années (2021-2022), devront poursuivre leurs mandats respectifs.

3.2 Résolutions prises par le Conseil

² Cf. Rapport du Conseil National ordinaire des 30 et 31 janvier 2023 à Yaoundé

En guise de résolutions prises au terme des assises, on note que le Conseil :

- ✓ Réitère son engagement à enregistrer le réseau à l'OAPI et donne mandat au Comité de Direction de prendre toutes les mesures nécessaires pour cette fin ;
- ✓ Encourage les Coordinations Régionales à développer la culture de partage d'informations sur les opportunités de financement au sein du réseau ;
- ✓ Instruit le Secrétariat Exécutif National d'élaborer une fiche de collecte de données sur les besoins en termes de formations et d'expertises existantes au sein des Coordinations Régionales. Cette fiche devra être envoyée aux Coordinations Régionales avant le 6 février 2023 ;
- ✓ Exhorte les Coordinations Régionales à respecter le canevas de reporting conçu par le Secrétariat Exécutif National et soumis à leur attention ;
- ✓ Instruit les Coordinations Régionales de l'Extrême-Nord, du Nord et du Nord-Ouest de transmettre leurs rapports annuels (2022) au Secrétariat Exécutif National au plus tard le 12 février 2023 ;
- ✓ Encourage toutes les Coordinations Régionales à poursuivre la lecture du Plan Stratégique 2023 – 2025 et du Plan Opérationnel 2023, et à communiquer leurs éventuels amendements et potentielles contributions au plus tard le 10 février 2023, à l'attention du Secrétariat Exécutif National ;
- ✓ Adopte à l'unanimité le principe de la légalisation de Dynamique Citoyenne, conformément à la loi N° 90/53 du 19 Décembre 1990 portant liberté d'association au Cameroun ;
- ✓ Instruit le Comité de Direction de prendre toutes les mesures nécessaires pour le respect du principe de bilinguisme dans la production des documents du réseau ;
- ✓ Instruit les Coordinations Régionales de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua, de l'Est, du Littoral et du Sud-Ouest de procéder au renouvellement de leurs Directoires Régionaux au plus tard le 31 mai 2023 ;
- ✓ Décide de la tenue du prochain Conseil National (prévu pour décembre 2023) dans la région du Sud-Ouest Cameroun. Ce Conseil National sera à la fois ordinaire et extraordinaire.

Comme résultats de cette activité, on note que :

R6 : Les parties prenantes du réseau ont établi le bilan de l'exercice 2022 et adopté les orientations stratégiques du triennat 2022 - 2025 ;

R7 : Des décisions stratégiques importantes qui engagent l'avenir du réseau ont été prises par l'instance suprême.

4. La collaboration de Dynamique Citoyenne avec d'autres plateformes et organisations

Dynamique Citoyenne n'a pas évolué en vase clos pendant la période sous revue. En effet, dans le souci d'optimiser l'atteinte des résultats des différents plaidoyers portés par le réseau, Dynamique Citoyenne a mené des actions synergiques avec plusieurs plateformes et réseaux, notamment le Groupe de Référence de la Société Civile sur les Finances Publiques, le Groupe de Travail pour l'amélioration du système électoral au Cameroun et la coalition Cameroun Education For All Network.

4.1 Collaboration de Dynamique Citoyenne avec le Groupe de Référence sur les Finances Publiques

Le Groupe de Référence de la Société Civile sur les Finances Publiques est pour Dynamique Citoyenne un espace de construction de plaidoyers collectifs sur des questions de finances publiques. Dans le cadre de cette plateforme, Dynamique Citoyenne a notamment contribué à la production de l'analyse citoyenne de la Loi des Finances 2023, en partenariat avec le Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP III) mis en œuvre par la GIZ.

Cette analyse citoyenne s'est structurée autour de quatre (04) thématiques, à savoir :

- ✓ L'import-substitution : réduction de la dépendance aux produits importés ;
- ✓ La fiscalité : amélioration du climat des affaires ;
- ✓ La décentralisation : rapprochement entre l'administration et les administrés ;
- ✓ Les Objectifs de Développement Durable (ODD) : lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, et protection de la planète pour les générations futures.

Les principales attentes des citoyens qui ressortent de cette analyse sont les suivantes :

- ✓ En matière d'import-substitution, les citoyens pensent que l'ensemble des mesures prises jusqu'ici (2021, 2022 et 2023) restent marginales et ne touchent pas les produits de première nécessité qu'ils consomment. Aussi, ces mesures n'ont pas permis de répondre aux attentes suivantes : maîtrise des prix des denrées alimentaires de base, monopoles collusoires, absence de loi antitrust pour réglementer les monopoles, normalisation limitée pour encourager les exportations, déséquilibre persistant des échanges commerciaux, non-fonctionnalité des structures d'accompagnement des PME, partenariats économiques inéquitables, sous-production des denrées alimentaires (céréales et tubercules), non-définition de la part des citoyens dans le budget national, peu d'incitations dans le secteur de la production locale de matériaux de construction, etc.
- ✓ En matière de décentralisation et de participation, les citoyens se plaignent de n'être pas associés aux Débats d'Orientation Budgétaire (DOB) au niveau local comme le prévoient les articles 373 (1), 374 (2), et 386 (4) du Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées. Aussi, le processus global n'est pas parvenu à un financement adéquat : aucune disposition de la Loi de finances 2023 ne vise à encourager un renforcement des capacités locales, des mesures de protection du citoyen dans les comités de marché public, l'accélération du transfert des ressources et des compétences, l'instauration d'un instrument de fiscalité locale, l'opérationnalisation du compte de trésorerie unique, une plus grande maîtrise des techniques de budgétisation des programmes et du modèle de gestion, la définition du quota des impôts collectés à conserver au niveau des entités décentralisées, etc. Par ailleurs, certains problèmes restent pressants : la défiscalisation du titre de propriété (foncière) et l'intégration du paysan dans le système financier formel dans l'esprit de la loi sur le cadastre de 1977, la non-application de l'expérience du budget citoyen au niveau

local, l'utilisation limitée d'instruments innovants au niveau local, l'utilisation limitée du crowdfunding pour la mobilisation des ressources, etc.

- ✓ En matière fiscale, plusieurs attentes des citoyens ne sont pas satisfaites. Par exemple, l'absence de mesures sur la taxe carbone et les taxes liées à la pollution, de dispositions de financement des ODD, d'incitations de réduction du coût énergétique pour les entreprises et les ménages, de mesures sur les factures de santé publique, de mesures visant à réduire les frais de scolarité, de typologies spécifiques de timbres en fonction des utilisateurs, de principe du consommateur-payeur visant les plus grosses fortunes, de transparence concernant le paiement de l'impôt minimum sur les sociétés par les sociétés multinationales signé précédemment par près de 140 pays (cet impôt étant de 15% minimum sur les bénéfices des sociétés), des mesures suffisantes pour encourager la migration des secteurs informels vers le formel, et de l'application du principe fiscal selon lequel l'argent du contribuable va au contribuable, etc. L'on observe le non-respect du quota de 60% de la commande publique qui doit être locale et la poursuite de l'exportation du bois en grumes pour les trois prochaines années contrairement aux exigences de la CEMAC.
- ✓ En matière d'ODD, le budget national 2023 supporte des programmes qui représentent 24,6 % de l'allocation budgétaire nationale, ce qui est limité. Il convient de noter que l'éducation représente 13 % du budget du programme national et l'infrastructure 16,25 % ; ce qui indique que ces deux secteurs sont hautement prioritaires pour atteindre certaines cibles des ODD au Cameroun d'ici 2030. Mais, le budget national de 2023 ne comporte pas de clause spécifique concernant la consolidation de la mise en œuvre des ODD au Cameroun, à l'exception de quelques allusions dans la stratégie nationale de développement du pays (SND30). Jusqu'à présent, le Cameroun est aligné sur tous les principaux agendas de développement durable élaborés depuis 2013, qui comprennent l'agenda 2063 de l'Union africaine, l'agenda 2030 des Nations Unies et l'agenda climatique de Paris. Mais, le Cameroun accuse un retard dans l'atteinte des ODD dans des secteurs très sensibles comme l'accès à l'énergie et à l'eau potable. En ce qui concerne l'agenda climatique et la budgétisation inclusive du climat, des efforts très limités ont été déployés pour élaborer une feuille de route nationale adéquate afin de réduire l'empreinte carbone (non-imposition de taxes sur le carbone à ce jour), les catastrophes naturelles et la pollution plastique. Il reste beaucoup à faire pour réduire la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire, lutter contre les pandémies émergentes, favoriser la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, encourager la production et la consommation durables ancrées dans le principe de responsabilité, accroître la consultation avec les parties prenantes, veiller à ce que les objectifs de développement durable soient inclus dans le financement.

Cette analyse a abouti à la formulation de recommandations pertinentes visant à soutenir la promotion de l'import-substitution, la promotion de la décentralisation, la réduction de la charge fiscale, la consolidation de la mise en œuvre des ODD et le respect du calendrier budgétaire.

En guise de résultats de cette activité, on note que :

R8 : Le Groupe de Référence de la Société Civile sur les Finances Publiques (dont fait partie Dynamique Citoyenne) dispose d'un rapport d'analyse citoyenne de la Loi des Finances 2023 ;

R9 : Les résultats de l'analyse ont été présentés aux Parlementaires lors d'un dîner parlementaire organisé à l'initiative du Groupe de Référence.

4.2 La collaboration de Dynamique Citoyenne avec le Groupe de Travail pour l'amélioration du système électoral au Cameroun

Sous la houlette de l'ONG Un Monde Avenir, un Groupe de Travail regroupant des acteurs de la société civile ayant porté des initiatives de réforme du cadre législatif et institutionnel régissant les élections au Cameroun a été mis en place en octobre 2022. Ce Groupe est constitué notamment de l'ONG Un Monde Avenir, Dynamique Citoyenne, Nouveaux Droits de l'Homme, Justice et Paix, la Plateforme de la Société Civile pour la Démocratie, etc. Il a pour objectifs spécifiques :

- ✓ D'analyser et examiner en profondeur toutes les productions faites concernant le système électoral par la société civile, les formations politiques et des universitaires ;
- ✓ D'identifier, en rapport avec les normes régionales et internationales en matière d'élection, les points positifs et négatifs des différentes productions existantes sur la réforme du système électoral, en s'appuyant particulièrement sur le code électoral produit par un groupe de partis politiques et rendu public le 24 novembre 2021, le code électoral alternatif et les différents documents de plaidoyer produits par le réseau Dynamique Citoyenne et l'ONG Un Monde Avenir en 2018 ;
- ✓ De créer une passerelle de réflexion et d'action avec le groupe des partis politiques conduit par l'Union Démocratique du Cameroun (UDC) en vue d'une production actualisée non pas seulement du code électoral, mais de manière plus large, d'une proposition de réforme du cadre législatif et institutionnel, de manière consensuelle, participative et inclusive ;
- ✓ De conduire des actions en synergie avec tous les acteurs et citoyens engagés pour l'amélioration du système électoral au Cameroun.

Notons que les différentes productions faites par Dynamique Citoyenne de 2016 à 2018 en lien avec la gouvernance électorale ont été capitalisées dans le cadre de cette dynamique collective. Actuellement, des négociations sont en cours entre ce Groupe de Travail et l'Union européenne pour le financement de deux (02) projets dont l'un porte sur le plaidoyer pour la réforme du système électoral et l'autre sur l'observation citoyenne de la phase électorale et post-électorale de 2025 au Cameroun.

En guise de résultats de cette activité, on note que :

R10 : Le Groupe de Travail a produit une proposition de réforme intitulée « Initiatives citoyennes pour la réforme du système électoral au Cameroun » qui prend en compte la quasi-totalité des propositions formulées par Dynamique Citoyenne dans son « Code électoral alternatif » ;

R11 : Le Groupe de travail qui s'est constitué en consortium, a soumis à l'Union Européenne pour financement le projet « Agir pour des élections crédibles et sécurisées au Cameroun » ;

R12 : Le Groupe de travail a élaboré un plan de plaidoyer et un plan de communication qui sont en attente de ressources en vue de leur mise en œuvre.

B. DEUXIEME SEMESTRE 2023

Le plan d'action du deuxième semestre 2023 s'est structuré autour de cinq (05) activités, à savoir : l'organisation de dix (10) ateliers régionaux de renforcement des capacités, de restructuration et de redynamisation des Coordinations Régionales, l'organisation de quatre (04) dialogues intercommunautaires sur des thématiques conflictogènes susceptibles de menacer la paix et la cohésion sociale au sein des différentes régions du Cameroun, l'organisation d'un atelier de validation publique des résultats et recommandations de l'évaluation citoyenne du niveau de mise en œuvre des recommandations du Grand Dialogue National, l'élaboration du plan stratégique 2024 – 2026 et l'organisation du Conseil National ordinaire et extraordinaire de décembre 2023.

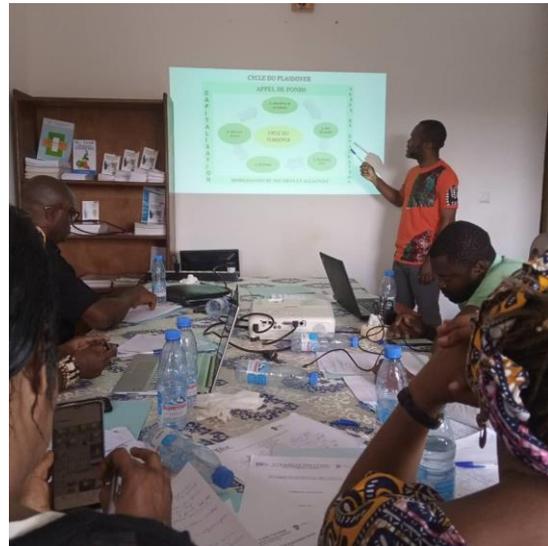
Par ailleurs, à l'initiative du CCFD-TS, douze (12) membres de Dynamique Citoyenne ont participé à l'atelier de formation sur les techniques d'éducation populaire organisé à Douala au courant du mois d'octobre 2023.

1. Ateliers régionaux de renforcement des capacités, de restructuration et de redynamisation des Coordinations Régionales

L'organisation des ateliers régionaux de renforcement des capacités, de restructuration et de redynamisation des Coordinations Régionales est l'une des recommandations fortes qui découlent de la mission d'évaluation réalisée au cours du premier semestre de l'année 2023. Etalée sur une période de trois mois (14 septembre – 29 novembre 2023), cette série d'ateliers avait pour objectifs de :

- ✓ Relancer et/ou tonifier les Coordinations Régionales dont le fonctionnement apparaît peu optimal ;
- ✓ Amener les membres à mieux appréhender le concept de contrôle citoyen de l'action publique, l'approche de suivi indépendant préconisée par Dynamique Citoyenne à l'aune de la décentralisation et dans l'optique de la participation citoyenne au développement local ;
- ✓ Poser les bases d'une synergie entre l'action de Dynamique Citoyenne et les initiatives locales de suivi des politiques publiques et contrôle citoyen de l'action publique existantes ;
- ✓ Accompagner les Coordinations Régionales à élaborer des plans d'action régionaux de l'année 2024 ;
- ✓ Renouveler les Directoires Régionaux dont les mandats étaient arrivés à échéance.

Ces ateliers ont été animés par le consultant ayant conduit la mission d'évaluation des Coordinations Régionales, M. DIDI MENGUE WANDJI MOUGNOL qui a fait le tour de neuf



(09)³ régions sur les dix (10) que compte le pays. Dans chacune des régions, il était accompagné par un membre du Comité de Direction.

En somme, cette série d'ateliers régionaux a permis de dégager quelques constats majeurs complémentaires aux résultats de l'évaluation et de formuler des recommandations pour une redynamisation optimale des Coordinations Régionales.

1.1 Les constats

Les ateliers de renforcement des capacités, sans apparaître comme le levier incontournable de la redynamisation des Coordinations Régionales, ont toutefois mis en lumière la nécessité d'un accompagnement plus étroit compte tenu de l'amenuisement des ressources humaines assurant le leadership technique du réseau à l'échelle des régions. Les plans d'action élaborés font montre d'un faible apport stratégique des Coordinations Régionales dans l'analyse de leurs contextes.

Il ressort également que malgré la tenue de ces ateliers de renforcement des capacités, l'idée d'une diversification des sources de financement semble encore très peu partagée au sein du réseau.

1.2 Les recommandations du consultant

En guise de recommandations, on note :

- ✓ La nécessité impérieuse d'un appui à l'amélioration qualitative des plans d'action, à une meilleure orientation vers les idéaux et objectifs du réseau, en vue d'une consolidation aisée à l'échelle des instances nationales ;
- ✓ L'animation d'une dynamique de mobilisation des ressources financières alternatives au niveau des Coordinations Régionales et à l'échelle nationale ;
- ✓ La mise en place d'une stratégie de mobilisation sociale, impliquant les Coordinations Régionales au niveau local et structurant des ramifications avec les dynamiques d'influence des politiques publiques et des décideurs au niveau national ;
- ✓ La structuration d'une dynamique de capitalisation des acquis du réseau en matière de suivi du BIP et de mobilisation sociale, afin de mettre la modélisation du savoir emmagasiné au service d'une harmonisation des pratiques et d'un renforcement continu des capacités des Coordinations Régionales et des OSC membres.

Comme résultats de cette activité, on note que :

R12 : Les capacités des membres de Dynamique Citoyenne en matière de techniques de plaidoyer, de capitalisation et de fundraising sont renforcées ;

R13 : Les Coordinations Régionales disposent des projets de plans d'action régionaux en cours d'exploitation au sein du Secrétariat Exécutif National

³ Pour des raisons d'ordre sécuritaire, l'atelier de la région du Nord-Ouest s'est déroulé en ligne.

2. Atelier de validation des résultats de l'enquête sur l'état de mise en œuvre des recommandations du Grand Dialogue National

L'atelier de validation des résultats de l'enquête sur l'état de mise en œuvre des recommandations du Grand Dialogue National s'est tenu à Limbé le 31 août 2023 et a regroupé une vingtaine d'acteurs de la société civile issus des deux régions d'expression anglaise, à savoir le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Cet atelier visait trois objectifs spécifiques, à savoir :



- ✓ Restituer les résultats de l'enquête citoyenne sur l'état de mise en œuvre des recommandations du Grand Dialogue National mené dans la région du Nord-Ouest en octobre 2022 ;
- ✓ Enrichir le rapport d'enquête avec des données complémentaires issues d'acteurs de la société civile de la région du Sud-Ouest ;
- ✓ Formuler des recommandations en direction des pouvoirs publics pour un respect optimal des engagements pris lors du Grand Dialogue National.

Quatre principales recommandations ont été formulées au terme de l'atelier en direction des pouvoirs publics, à savoir :

- ✓ Etablir et rendre public le calendrier de mise en œuvre des recommandations du Grand Dialogue National ;
- ✓ Rendre publics les rapports du Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Grand Dialogue National (Comité mis en place par Décret N°2020/136 du 23 mars 2020 portant organisation et fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Grand Dialogue National) ;
- ✓ Doter les Conseils Régionaux du Nord-Ouest et du Sud-Ouest de moyens conséquents pour la reconstruction et la réhabilitation des infrastructures détruites ;
- ✓ Organiser de manière impérative un dialogue national plus inclusif qui n'élude pas les questions liées à la forme de l'Etat.

Au-delà de ces recommandations, les participants à l'atelier ont lancé un appel à la société civile camerounaise pour la mise en place d'un comité indépendant de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Grand Dialogue National. Ils exhortent Dynamique Citoyenne à mener une enquête plus large qui touche les communautés à la base.

En guise de perspective à cette action, un apéro citoyen sera organisé à l'effet d'adresser les recommandations issues de cet atelier aux décideurs publics pertinents, au cours du premier trimestre de l'année 2024.

Comme résultats de cette activité, on note que :

R14 : Le rapport de l'enquête sur l'état de mise en œuvre des recommandations du Grand Dialogue National réalisée en octobre 2022 dans la région du Nord-Ouest a été enrichi par les acteurs de la société civile de la région du Sud-Ouest

R15 : Dynamique Citoyenne dispose d'un rapport consolidé qui servira de base pour l'organisation d'un apéro citoyen en vue d'un plaidoyer pour un retour à la paix dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest Cameroun.

3. Ateliers de dialogues intercommunautaires

Le principal objectif de cette activité est de contribuer à l'instauration d'un débat public et citoyen entre les différentes communautés qui partagent les mêmes espaces géographiques dans les différentes aires socioculturelles du Cameroun, afin d'adresser les problématiques porteuses de conflits potentiels, latents ou ouverts et susciter la culture de dialogue nécessaire à la prévention des conflits, à la préservation de la paix et à la cohésion sociale. De manière spécifique, il s'est agi de :

- ✓ Dresser une cartographie des situations conflictogènes dans les quatre aires géographiques du Cameroun que sont : le Grand Littoral, les Grassfields, le Septentrion et le Plateau Forestier ;
- ✓ Procéder à l'analyse des tensions latentes et ouvertes qui prévalent entre les différentes communautés et groupes socioprofessionnels qui partagent les mêmes espaces et/ou les mêmes ressources dans les quatre aires socioculturelles et géographiques ;
- ✓ Formuler des propositions concertées de prévention ou de sortie de crise.

Cette activité s'est déroulée en deux phases : une phase préparatoire et une phase de déploiement sur le terrain.

3.1 Phase préparatoire

Pendant cette phase, il s'est agi d'élaborer les termes de référence de l'activité et d'établir une cartographie des situations conflictogènes les plus pertinentes en régions. Cette cartographie se présente ainsi qu'il suit :

PÔLES INTER-RÉGIONAUX	SITUATIONS CONFLICTOGÈNES PERTINENTES	COMMUNAUTÉS CONCERNÉES
GRASSFIELDS (Ouest, Nord-Ouest)	Conflits entre déplacés internes et populations hôtes : ✓ A Tonga, les déplacés internes outrepassent les prérogatives accordées par les autorités et occupent les espaces des populations autochtones	Déplacés internes provenant du Nord-Ouest et Sud-Ouest, et populations hôtes de Tonga

	<p>Conflits liés au foncier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Occupation de la rive gauche du Noun par la communauté Fobou (Ouest) ; ✓ Vente des terres communautaires par les autorités traditionnelles sans le consentement des populations riveraines (Nord-Ouest) ; ✓ Conflits entre Mbororos et Aghems (département de la Mentchum) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communauté Bamoun et Communauté Fobou ✓ Autorités traditionnelles et communautés locales ✓ Communauté Mbororo et communauté Aghem
<p>PLATEAU FORESTIER (Centre, Sud, Est)</p>	<p>Litiges fonciers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Acquisition des terres à grande échelle par les élites locales (Sud) ; ✓ Envahissement des espaces par les Bamiléke et les Nordiques (Est) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elites locales et petits producteurs agricoles, chasseurs, collecteurs des PFNL, les communautés pygmées ✓ Communautés Bamiléké + Nordiques et autochtones de l'Est
	<p>Litiges liés à la gestion forestière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Non rétrocession de la quote-part de redevance forestière annuelle (RFA) aux communautés riveraines par les autorités municipales ; ✓ Accaparement des terres des communautés locales par les employés des agro-industries (Hévécam, SudCam) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Autorités municipales et communautés riveraines des UFA ✓ Employés des agro-industries (Hévécam, SudCam)
	<p>Tensions entre réfugiés/déplacés internes et populations hôtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Installation massive des déplacés internes dans les localités frontalières (Ambam, Kyé-Ossi, Olamzé...); ✓ Pression sur les ressources naturelles et services sociaux de base ; ✓ Conflits entre éleveurs (réfugiés centrafricains) et agriculteurs (populations hôtes) à l'Est Cameroun 	<p>Réfugiés/déplacés internes et populations hôtes du Sud et de l'Est</p>
	<p>Discours de haine (situation transversale à toutes les régions) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Clivages politiques entre « tontinards » et « sardinards » ✓ Discours sur fond de repli identitaire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communauté Bamiléke et communauté Betsi ✓ Communauté francophone et communauté anglophone
<p>GRAND LITTORAL Littoral, Sud-Ouest)</p>	<p>Conflits liés au foncier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Confiscation des terres par les autorités locales (Chefs traditionnels, autorités municipales) 	<p>Elites locales contre populations</p>
	<p>Tensions entre déplacés internes et populations hôtes : Pression sur les ressources naturelles et les services sociaux de base</p>	<p>Déplacés internes provenant du Sud-Ouest et populations hôtes du Littoral</p>

SEPTENTRION (Adamaoua, Nord, Extrême Nord)	Conflits entre déplacés internes/réfugiés et populations hôtes : ✓ Pression sur les ressources naturelles (eau, terres arables, pâturages) du fait du flux des déplacés internes victimes de Boko Haram/Conflits agropastoraux ; ✓ Frustrations générées par la distribution de l'aide humanitaire qui « lèse » les populations hôtes	✓ Déplacés internes/Réfugiés nigériens et tchadiens ✓ Populations hôtes
	Conflits liés au non-respect des coutumes établies dans l'intronisation des chefs traditionnels	✓ Autorités locales (Chefs traditionnels, autorités administratives) ✓ Populations
	Conflits liés au foncier/Conflits agropastoraux : ✓ La faible connaissance et le non-respect des textes législatifs et réglementaires régissant la gestion des espaces pastoraux, agricoles et fonciers par les autorités locales engendrent des délimitations et octrois arbitraires des espaces ; ✓ Les ventes de parcelle par certaines autorités politico-administratives en collaboration avec les services de cadastre et d'urbanisme, l'abus de pouvoir des agents commis à ces tâches exacerbent la division entre les communautés, les groupes de personnes, les uns privilégiés par rapport à d'autres.	✓ Agriculteurs contre éleveurs ✓ Elites locales contre populations

Quatre (04) facilitateurs, dont un par pôle géographique, ont été identifiés à l'effet d'accompagner le processus de communication entre les différentes parties prenantes présentes aux ateliers de dialogues intercommunautaires.

3.2 Phase de déploiement

La phase de déploiement a consisté à organiser quatre (04) ateliers régionaux, notamment dans les villes de Maroua, Bafoussam, Douala et Ebolowa.

3.2.1 L'atelier de Maroua

L'atelier de Maroua s'est déroulé le 24 octobre 2023 à la salle de conférence de l'OLPC-Maroua. Une trentaine de participants ont pris part à cette rencontre qui a regroupé les représentants des communautés les plus significatives des régions du septentrion afin de diagnostiquer de manière concertée les situations conflictogènes les plus saillantes dans le septentrion et explorer les pistes de solutions pour prévenir d'éventuels conflits.

3.2.1.1 Vue synoptique de la présentation du facilitateur

La première articulation de l'atelier a porté sur la présentation de l'enseignant-chercheur MBARKOUTOU MAMAT, facilitateur de l'atelier. Il s'est agi dans cette présentation de :

- ✓ Retracer la genèse sociohistorique des communautés originaires du septentrion en mettant un accent sur les points de convergence entre les communautés qui y cohabitent et les mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits au septentrion ;
- ✓ Présenter des cas pratiques de conflits latents ou ouverts entre communautés du septentrion ;
- ✓ Faire des suggestions en matière de prévention de conflits.



En guise de cas pratique, le facilitateur a fait recours aux violents affrontements intercommunautaires entre éleveurs Arabes Choa et pêcheurs/agriculteurs Mousgoum, survenus au cours du mois d'août 2021. Ce conflit a causé au moins 67 morts et des centaines de blessés en raison des tensions ancestrales autour des ressources halieutiques et agricoles amplifiées par le phénomène de réchauffement climatique. Par ailleurs, plus de 11.000 personnes ont été forcées de traverser les frontières situées à proximité de leurs villages d'origine pour trouver refuge au Tchad voisin. De plus, environ 7300 personnes se sont déplacées à l'intérieur des frontières camerounaises notamment dans les départements du Logone et Chari, du Mayo Danay et du Diamaré.

S'agissant des suggestions, le facilitateur a relevé que la prévention des conflits intercommunautaires passe par la connaissance de notre histoire commune et surtout par le dialogue. En effet, l'histoire commune fait très souvent ressortir des parentés entre les communautés qui partagent le même espace géographique ; ce qui amenuise les risques de confrontations intercommunautaires. Par ailleurs, le dialogue intercommunautaire permet d'anticiper sur les conflits en proposant par avance des solutions pour une bonne insertion intercommunautaire.

Enfin, il a été souligné au terme des échanges que le vivre-ensemble n'est pas un acquis, il est une quête permanente.

3.2.1.2 Synthèse des échanges

Les échanges qui ont suivi la présentation du facilitateur ont permis de faire un diagnostic global des situations conflictogènes les plus actuelles dans le septentrion, notamment les conflits entre déplacés internes/réfugiés et populations hôtes d'une part, et les conflits entre agriculteurs et éleveurs greffés aux conflits fonciers, d'autre part.

De ce diagnostic, il est ressorti que les principales causes des conflits entre déplacés internes/réfugiés et populations hôtes dans le septentrion sont entre autres :

- ✓ La pression sur les ressources naturelles (eau, terres arables, pâturages) du fait du flux des déplacés internes et réfugiés victimes de Boko Haram ;
- ✓ Les frustrations générées par la distribution de l'aide humanitaire qui « lèse » les populations hôtes en ciblant prioritairement les réfugiés ou déplacés internes.

S'agissant des conflits agropastoraux greffés aux conflits fonciers, il en ressort que :

- ✓ La faible connaissance et le non-respect des textes législatifs et réglementaires régissant la gestion des espaces pastoraux, agricoles et fonciers par les autorités locales engendrent des délimitations et octrois arbitraires des espaces ;
- ✓ Les ventes de parcelles par certaines autorités politico-administratives en collaboration avec les services de cadastre et d'urbanisme, l'abus de pouvoir des agents commis à ces tâches exacerbent la division entre les communautés.

La suite des échanges s'est cristallisée autour de la question de savoir si certaines communautés planifiaient par avance les situations de crises ou si les crises intercommunautaires étaient spontanées ou relevaient simplement de la manipulation des politiques. Au terme des débats sur cette question, il est ressorti que toutes les options peuvent être considérées comme possibles. Le cas du mémorandum des ressortissants des régions septentrionales qui a marqué l'actualité politique au cours des deux dernières années est un exemple de situation conflictogène qui porte des relents de manipulation politique.

3.2.2 L'atelier de Bafoussam

L'atelier de Bafoussam s'est tenue le 08 novembre 2023 et a regroupé environ 24 participants dont des chefs traditionnels, des représentants des communautés Bamoun, Foubou et Mbororo, des leaders d'opinion et acteurs de la société civile. Le dialogue entre ces différentes parties prenantes a porté sur les conflits liés au foncier en s'appuyant notamment sur le conflit sur la rive gauche du Noun qui oppose la communauté Bamoun à la communauté Fobou (Bamiliké), le conflit frontalier entre les groupements Batcha et Batchingou et le conflit entre Mbororos et Aghems dans le département de la Mentchum au Nord-Ouest Cameroun.

3.2.2.1 Vue synoptique de la présentation du facilitateur

La rencontre a été facilitée par le Dr. POJUME Hugues, Point Focal de Dynamique Citoyenne Ouest, qui a de prime abord retracé la genèse sociohistorique des communautés des Grassfields afin de susciter le sentiment d'appartenance à un même peuple. Il a ensuite présenté les mécanismes traditionnels de prévention des conflits dans les Grassfields, à savoir :

- ✓ La diplomatie de taie d'oreiller qui consiste à placer la femme au centre des mécanismes traditionnels de gestion des conflits (« le conflit commence dans la tête des hommes et se termine dans le cœur des femmes ») ;
- ✓ L'arbre à palabre ;
- ✓ Les pactes de non-agression ou alliances entre les peuples ;
- ✓ Les mariages exogamiques ou intertribaux ;
- ✓ La médiation au sein des chefferies traditionnelles.

3.2.2.2 Synthèse des échanges

Dans les échanges, il est ressorti que :

- ✓ A Tonga, les déplacés internes outrepassent les prérogatives accordées par les autorités et occupent les espaces des populations autochtones ;
- ✓ Dans la Mentchum, la principale cause du conflit entre Mbororos et Aghems résulte de la non délimitation des zones de pâturage ; d'où la prégnance des cas de dévastation des champs des communautés Aghems par les troupeaux de bœufs des nomades Mbororos ;
- ✓ Sur la rive gauche du Noun, selon quelques écrits et témoignages, les Fobou (Bamilékés) sont installés sur cette rive par le Roi MBOUOMBOUO, 11ème de la dynastie Bamoun qui, satisfait de leurs contributions à la bataille victorieuse contre l'invasion Peulh, avait estimé que ses alliés pouvaient s'y installer pour servir aussi de cordon de protection de ce flanc du royaume, contre toute éventuelle attaque d'ennemi. Ce peuple venu de la rive droite du Noun et issu des différents villages de la région Bamiléké, va servir de main d'œuvre pour la construction du pont du Noun par l'administration coloniale. Le 17 Mars 1945, le Chef de subdivision Nicolas va formaliser et signer la paternité juridique de cette partie du royaume Bamoun au profit des résidents Bamilékés. Selon l'administrateur colonial, ce territoire ainsi remis aux Bamilékés aurait été acheté par la Société Prévoyance en 1930. Ce que la partie Bamoun n'approuve pas, exigeant un acte de vente qui lie le Sultan de l'époque et cette société française; parce que du point de vue traditionnel, la rive gauche du Noun, localité de l'Arrondissement de Foubot, dont la population est estimée à 15 000 âmes réparties sur 212 Km², appartient bel et bien au butin des conquêtes des monarques Bamouns.



Au terme des échanges, cinq (05) propositions visant à prévenir les crises liées au foncier et aux conflits agropastoraux ont été formulées, à savoir :

- ✓ Organiser des dialogues intercommunautaires dans des foyers de conflits latents de l'Ouest Cameroun (conflit sur la rive gauche du Noun et conflit frontalier entre les groupements Batcha et Batchingou, conflit de Magba, etc.) ;
- ✓ Mener un plaidoyer pour la redéfinition des zones de pâturages qui datent de 1976 ;
- ✓ Mener un plaidoyer pour la refonte de la loi foncière au Cameroun en veillant à l'intégration des us et coutumes (la loi de 1974 est caduque).

3.2.3 L'atelier de Douala

Le dialogue intercommunautaire de Douala s'est tenu le 31 octobre 2023 à l'hôtel Ebanda Beach de Bonaberi. Environ quarante participants ont pris part à cette rencontre, notamment les représentants des communautés les plus représentatives de la région du Littoral. Les conflits fonciers ont été au centre des échanges de cette rencontre.

3.2.4 Vue synoptique de la présentation du facilitateur

Le dialogue intercommunautaire de Douala a été facilité par M. NDEMBI BOUMLAG Ghislain, acteur politique et animateur de projets à l'Institut Panafricain pour le Développement (Afrique Centrale). Dans sa présentation M. NDEMBI a rappelé que l'urbanisation de Douala s'est heurtée depuis sa création aux revendications foncières des peuples autochtones dénommés Sawa. Confrontée à la logique mercantile et à la notion de propriété privée issue du droit moderne, la terre à Douala devient objet d'affrontement entre autochtones, allogènes et pouvoirs publics, contribuant à influencer considérablement l'urbanisation de la ville de sa création à nos jours.



En effet, faisant référence au texte de la constitution révisée en 1996, les Sawa mettent en avant leur qualité « d'autochtones » pour justifier leurs droits sur les terres de leurs ancêtres et l'exclusion de ceux qui n'en sont pas, selon des critères linguistiques, culturels, historiques et généalogiques. Il faut souligner cependant que la référence Sawa, en grande partie mythique, est une construction récente visant à constituer une unité, initialement entre toutes les populations littorales (Sawa signifiant côte), mais produisant finalement une plus large entité prenant en compte jusqu'aux populations Mbo installées loin des côtes, au pied et sur le piémont des hautes terres de l'Ouest ; donc voisines des populations Bamiléke. Ces groupes réunis derrière la bannière Sawa se disent « autochtones » face à ceux « venus d'ailleurs » c'est-à-dire des hautes terres de l'Ouest voisines.

1.1.1 Synthèse des échanges

Des échanges, il est ressorti que par l'utilisation du statut « d'autochtones », les Sawa cherchent à faire valoir leurs droits particuliers sur les terres de leurs ancêtres, dont les populations Bamiléké (Graffis) sont en bonne partie propriétaires au regard du droit foncier moderne. Les Graffis, présents en nombre sur des terres que les Mbo revendiquent comme leurs, réfutent quant à eux l'argument « d'autochtonie » utilisé par ces derniers, lui préférant l'argument selon lequel « *tout Camerounais est chez lui au Cameroun* », et avancent leurs propres justifications pour se dire légitimes sur ces terres. Elles mettent ainsi en avant la valeur du nombre et du mérite. L'image qui leur est souvent attribuée d'un peuple dynamique vivant sur des terres surpeuplées (les hautes terres de l'Ouest et du Nord-Ouest) doit ainsi soutenir leurs prétentions et leur présence dans la plaine. Ces thèmes du surpeuplement et du dynamisme sont ainsi récurrents et visent à faire passer l'immigration des populations Graffi pour nécessaire et méritée ; donc légitime.

Il est également ressorti qu'au-delà des conflits fonciers qui opposent la communauté Sawa à la communauté Graffi, d'autres conflits liés au foncier sont prégnants dans la région du Littoral. Il s'agit notamment :

- ✓ Des conflits entre propriétaires terriens coutumiers et occupants : un terrain peut être vendu à plusieurs personnes) ;
- ✓ Des conflits entre propriétaires terriens coutumiers et institutions : les ventes de terrains par les propriétaires sont faites sans tenir compte des conditions fixées par la loi ;
- ✓ Des conflits entre Etat et population : ce sont beaucoup plus les cas d'expropriation qui sont à l'origine de ce conflit ;
- ✓ Les conflits entre institution et usagers : institution étatique (MAETUR) qui vend les terres pour attribuer le terrain d'un usager à un autre pour des raisons de non-respect des échéances de paiement ou de type d'habitat ;
- ✓ Les conflits entre populations riveraines et agro-industries.

En guise de suggestions, on note :

- ✓ Le plaidoyer pour la réforme de la loi foncière qui est devenue caduque ;
- ✓ L'allègement de la procédure d'obtention du titre foncier ;
- ✓ La sensibilisation des populations sur les services et missions des divers intervenants du foncier ;
- ✓ La sensibilisation des communautés contre les préjugés sur fond d'identité culturelle.

Comme résultats de cette activité, on note :

R16 : Dynamique Citoyenne dispose d'une cartographie des situations conflictogènes saillantes au sein des dix régions

R17 : Une centaine de leaders communautaires ont été mobilisés dans les quatre pôles géographiques du pays pour dialoguer autour des situations conflictogènes saillantes identifiées en régions.

4. Elaboration du plan stratégique 2024-2026

Fruit d'un processus participatif entre les parties prenantes du réseau, le plan stratégique 2024-2026 s'inscrit dans une nouvelle dynamique qui fait suite à une série de réformes structurelles initiées depuis 2019 et qui ont connu leur point d'orgue lors du conseil national des 28 et 29 décembre 2023 à Limbé. Il repose sur quatre grands principes :

- ✓ L'expérimentation de l'approche « une organisation, une comme » ;
- ✓ L'étroite collaboration avec les structures communautaires de dialogue pour en faire des cellules de veille citoyenne ;
- ✓ L'accompagnement de proximité des Coordinations Régionales par le Comité de Direction ;
- ✓ La collégialité dans la prise des décisions en rapport avec la vie du réseau.

Ce plan stratégique s'articule autour de quatre axes, à savoir :

- ✓ Participation citoyenne au développement local
- ✓ Paix et cohésion sociale au Cameroun
- ✓ Gouvernance électorale et participation citoyenne au niveau local
- ✓ Animation réseau.

4.1 Participation citoyenne au développement local

Objectif stratégique : Promouvoir la mobilisation citoyenne pour une participation optimale au développement local et un meilleur accès aux services sociaux de base

Pour les trois prochaines années, le réseau Dynamique Citoyenne adressera la problématique du droit d'accès à l'eau potable au Cameroun en impulsant des actions de mobilisation citoyenne et d'interpellation des autorités publiques en charge de la gestion de l'eau aussi bien au niveau local que national. Ces actions seront matérialisées dans des plans d'action régionaux qui mettront un accent particulier sur la définition d'une théorie de changement au niveau de chaque Coordination Régionale

4.2 Paix et cohésion sociale au Cameroun

Objectif stratégique : Contribuer à la promotion de la paix et de la cohésion sociale au Cameroun

Dans cet axe stratégique, il s'agira pour Dynamique Citoyenne de susciter des débats publics autour des situations conflictogènes saillantes identifiées au sein des différentes régions et de collecter les propositions citoyennes pertinentes susceptibles de prévenir les situations de crises ou conflits entre communautés. Ces propositions citoyennes feront l'objet de campagnes de sensibilisation auprès des protagonistes et de plaider auprès des autorités compétentes aussi bien au niveau local qu'au niveau national.

4.3 Gouvernance électorale et participation citoyenne au niveau local

Objectif stratégique : Renforcer la participation citoyenne dans le processus électoral en prélude aux élections de 2025

Cet axe stratégique s’inscrit dans une démarche collective portée par une coalition d’acteurs de la société civile impliqués dans la gouvernance électorale au Cameroun. Dans le cadre de cette initiative, l’ambition de Dynamique Citoyenne est de susciter une participation citoyenne accrue dans les échéances électorales de 2025, avec une emphase au niveau local, notamment dans au moins 50 communes du territoire national. De manière spécifique, il s’agira de sensibiliser les citoyens en âge de voter sur l’importance de s’inscrire sur les listes électorales en prélude aux échéances électorales de 2025, de mettre en place un dispositif d’observation citoyenne des élections et de sécurisation des scrutins au sein des communes cibles et de contribuer au plaidoyer pour la réforme du code électoral.

4.4 Animation réseau

Objectif stratégique : Renforcer les capacités d’action de Dynamique Citoyenne

Le succès de la mise en œuvre du présent plan stratégique est tributaire de la performance et de l’efficacité des Coordinations Régionales. Pour ce faire, un accompagnement de proximité des Coordinations Régionales sera effectué par les membres du Comité de Direction avec l’appui du Secrétariat Exécutif National.

Un accent particulier sera également mis sur la visibilité du réseau auprès de ses publics et partenaires à travers une animation continue des plateformes numériques.

Enfin, dans un souci de cohésion interne du réseau, le principe de collégialité dans la prise des décisions stratégiques et dans la mise en œuvre opérationnelle sera privilégié.

5. Conseil National de l’exercice 2023

Le Conseil National de Dynamique Citoyenne, au titre de l’année 2023, a été organisé dans un contexte de fin de mandat du Comité de Direction mis en place en juin 2020 d’une part, et de préparation du plan stratégique 2024 – 2026, d’autre part. Etalé sur une durée de deux jours (27 – 28 décembre 2023), ce conseil national s’est tenu dans la cité balnéaire de LIMBE, au Sud-Ouest Cameroun.

Cette rencontre qui revêtait à la fois un caractère ordinaire et extraordinaire visait trois objectifs spécifiques, à savoir :

- ✓ Faire le bilan de l’année 2023 ;
- ✓ Définir les perspectives du réseau ;
- ✓ Élire le Comité de Direction du triennat 2024 – 2026.

Au total, une trentaine de participants, dont 03 délégués par région, 03 membres du Comité de Direction sortant, 02 membres du Secrétariat Exécutif National, ont pris part à ces assises.

4.1 Synthèse des discussions

Trois points ont alimenté les échanges lors du conseil. Il s’agit notamment de :

- ✓ La question de la collégialité dans la prise des décisions au sein du réseau, notamment entre Directoires Régionaux et Comité de Direction ;

- ✓ La question du positionnement de Dynamique Citoyenne par rapport à la mise en place des plateformes régionales de suivi du budget d'investissement public, à l'initiative de la Banque Mondiale ;
- ✓ La question de la légalisation de Dynamique Citoyenne

4.1.1 La collégialité dans la prise des décisions au sein du réseau

A propos de la collégialité dans la prise des décisions au sein du réseau, une emphase particulière a été mise sur la procédure de licenciement des trois employés du Secrétariat Exécutif National, questionnée par la Coordination Régionale de l'Ouest qui aurait souhaité que les Points Focaux Régionaux soient associés à cette prise de décision. La question sous-jacente était celle de savoir si Dynamique Citoyenne ne courait pas le risque d'être poursuivi juridiquement par ces employés licenciés.

En guise de réponse à cette préoccupation, la Vice-Présidente du Comité de Direction a rappelé que le licenciement de ces employés constitue un acte administratif qui relève des prérogatives du Comité de Direction. En outre, cette décision s'inscrit en droite ligne de la résolution n° 2 de l'atelier de validation des résultats de l'évaluation et de définition des nouvelles options stratégiques du réseau (25 mai 2023) qui a regroupé tous les dix (10) Points Focaux Régionaux. Par ailleurs, elle a rassuré les membres du conseil que toutes les précautions nécessaires ont été prises dans le processus de licenciement desdits employés. Ce processus a été accompagné par l'Inspection du travail doublée du conseil juridique d'un cabinet d'avocats.

4.1.2 Le positionnement de Dynamique Citoyenne par rapport à la mise en place des plateformes régionales de suivi du budget d'investissement public, à l'initiative de la Banque Mondiale

Concernant la question du positionnement de Dynamique Citoyenne par rapport à la mise en place des plateformes régionales de suivi du budget d'investissement public, il s'agissait de manière précise de déterminer si cela constitue une opportunité ou une menace pour le réseau. Au terme des débats, il a été conclu que cette initiative de la Banque Mondiale est une opportunité, même si elle peut apparaître comme une action concurrente. A cet effet, les Coordinations Régionales de Dynamique Citoyenne devront collaborer avec ces plateformes régionales tout en gardant leur indépendance.

4.1.3 La légalisation de Dynamique Citoyenne

A propos de la légalisation de Dynamique Citoyenne, les préoccupations ont tourné autour des membres qui figurent sur le récépissé de déclaration et de son utilisation ultérieure.

Les réponses à ces préoccupations ont été apportées par le Président du Comité de Direction qui a de prime abord rappelé que la décision de légaliser Dynamique Citoyenne a été prise par le Conseil National de l'exercice 2022. Il a ensuite évoqué les motivations qui ont guidé le choix des membres inscrits dans le récépissé de déclaration. Enfin, il a rassuré les membres du Conseil que selon les dispositions de la loi n° 90-53 du 19 décembre 1990 portant liberté d'association, il n'y a aucun risque que le réseau puisse être confisqué par les membres qui figurent sur le récépissé de déclaration. En effet, l'article 7 alinéa 2 de cette loi stipule que « *La déclaration indique le titre,*

l'objet, le siège de l'association ainsi que les noms, professions et domiciles de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction. Toute modification ou changement dans ces éléments doit être porté dans les deux mois à la connaissance du Préfet ».

S'agissant de l'utilisation du récépissé de déclaration, le Président du Comité de Direction a précisé que ce document est essentiellement un outil de mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds dont l'une des conditionnalités est de ne financer que les entités légalement enregistrées auprès des autorités publiques de leurs pays. Ainsi, toute Coordination Régionale qui aurait éventuellement besoin dudit récépissé dans le cadre d'un partenariat, pourrait en faire la demande auprès du Comité de Direction.

Le conseil a enfin rappelé que le récépissé de déclaration est un document interne et ne saurait faire l'objet d'une publication. Il ne devrait en aucun cas être mis en circulation.

4.2 L'élection du Comité de Direction du triennat 2024-2026

La deuxième journée du Conseil National a été consacrée à l'élection du Comité de Direction du triennat 2024 – 2026.

4.2.1 Disposition préalables

En prélude au déroulement du scrutin, une Commission Electorale constituée d'une présidente, d'un rapporteur et de deux (02) scrutateurs a été mise en place. Cette commission électorale est constituée ainsi qu'il suit :

Titres	Noms et prénoms	Coordinations Régionales d'attache
Présidente	Mme AMANA Céline	Est
Rapporteur	Mme GELAS Elisabeth	Centre
Scrutateur 1	M. ESSOUNGA Auguste	Littoral
Scrutateur 2	BASSA DIGUE	Extrême-Nord

Conformément aux documents transmis à la Commission Electorale mise en place, une seule candidature a été enregistrée par le Secrétariat exécutif National à l'échéance du 20 décembre 2023. Il s'agit de la candidature dénommée « **Initiative 2024** » constituée ainsi qu'il suit :

N°	Noms et prénoms	Titres	Organisations
1.	M. OBAM Félix Marcel	Président	Jeunesse Rural Active (JEURAC)
2.	Mme DORA SENDE	1 ^{er} Vice-Président	Collectif des Femmes pour la Protection de l'Environnement et de l'Enfant (COFEPRE)

N°	Noms et prénoms	Titres	Organisations
3.	M. MBELE MESSE Evariste LEBON	2 ^{ème} Vice-Président	Facilitateurs Associés pour la Santé et le Développement (FASADE)
4.	Mme TILDER KUMICHII NDICHIA	1 ^{er} Conseiller	Gender Empowerment and Development (GeED)
5.	Dr. ABOUBAKARI BINDOHO	2 ^{ème} Conseiller	Centrale d'Accompagnement au Développement et la Promotion de l'Environnement (CADPEN)

4.2.2 Déroulement du scrutin

La Présidente de la Commission Electorale ayant pris connaissance des documents qui lui ont été transmis, a ouvert les débats sur l'éligibilité de la liste « **Initiative 2024** ». Ce faisant, la Coordination Régionale de l'Ouest a manifesté son désaccord par rapport à la candidature de Mme TILDER KUMICHII NDICHIA



dans ladite liste, du fait de son statut de non-résident permanent depuis quelques années, au Cameroun. Au terme des débats sur cette question, le conseil a acté le remplacement de Mme TILDER KUMICHII NDICHIA par M. TANDA GODWIN, Point Focal du Sud-Ouest, sans remettre en cause l'éligibilité de la liste « Initiative 2024 ».

Sur la base de la liste reconfigurée, le Conseil a procédé au scrutin suivant le principe « **un délégué, une voix** ». Le décompte final dudit scrutin se présente ainsi qu'il suit :

Nombre de votants	Nombre de voix		
	Oui	Non	Bulletins nuls
27	24	0	3

La liste « **Initiative 2024** » est donc élue comme Comité de Direction du triennat 2024-2026.

4.2.3 Résolutions finales

Au terme des assises, les membres du conseil ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

- ✓ Conformément à l'article 28 de la Charte du réseau, les procurations sont autorisées en sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil National. Toutefois, ces procurations devront être validées par le Directoire d'attache du mandant ;
- ✓ Toute candidature doit être validée par le Directoire de la région d'attache ;
- ✓ Monsieur TANDA Godwin, Point Focal de Dynamique Citoyenne Sud-Ouest, remplace Madame TILDER KUMICHII NDICHIA au poste de 1^{er} Conseiller du Comité de Direction de la liste « Initiative 2024 » ;
- ✓ Ces résolutions devront faire partie intégrante du procès-verbal établi au terme du Conseil National Extraordinaire.

Comme résultats de cette activité, on note que :

R18 : Les membres du conseil ont fait le bilan de l'exercice 2023

R19 : Les membres du conseil ont adopté les orientations stratégiques du triennat 2024-2026

R20 : Le Comité de Direction du triennat 2024-2026 est mis en place.

CONCLUSION

En somme, l'année 2023 a permis à Dynamique Citoyenne de repenser une fois de plus sa stratégie d'intervention et d'entamer une série de réformes structurelles qui seront consolidées au cours du triennat 2024-2026.

Au regard des résultats de l'évaluation conduite au début de l'année 2023, les défis sont certes énormes, mais la détermination du Comité de Direction à relever ces défis est une note d'espoir qui augure des lendemains meilleurs pour le réseau.